

M. Riester face à la délicate réforme de l'audiovisuel

Le nouveau ministre de la culture place son action dans la « continuité » de celle de Françoise Nyssen

Françoise Nyssen n'a pas manqué de le souligner lors de la passation des pouvoirs, mardi 16 octobre : Franck Riester, son successeur au ministère de la culture, « connaît par cœur » l'audiovisuel. L'ex-directrice d'Actes Sud possédait une grande connaissance du monde de l'édition, mais se sentait moins à l'aise avec la télévision, la radio et le numérique. Pourtant, les deux ministres du gouvernement d'Emmanuel Macron ont utilisé le même mot pour décrire leur action – passée et future – sur le secteur des médias : « continuité ».

Franck Riester a fait applaudir M^{me} Nyssen et l'a saluée pour « son humanité, son empathie et sa détermination ». Il s'agissait pour la majorité de soigner la sortie d'une éditrice influente, symbole de l'ouverture de l'exécutif macronien à la société civile, mais remplacée après dix-sept mois d'un mandat émaillé de critiques et d'affaires liées au non-respect des règles d'urbanisme et de protection du patrimoine par Actes Sud.

Mais le trait d'union est aussi lié à des raisons de fond : membre de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale depuis douze ans, Franck Riester a mis en avant plusieurs convictions qui rejoignent les positions adoptées par M^{me} Nyssen sur la « réforme ambitieuse » de l'audiovisuel, dont elle a rappelé avoir posé les « fondations ».

L'ancien député défend ainsi depuis plusieurs années la création d'une « BBC à la française ». Cal-

quée sur le modèle britannique, elle réunirait France Télévisions et Radio France, voire France Médias Monde (France 24, RFL...), l'INA et TV5 Monde. « Le regroupement des entités de l'audiovisuel public au sein d'un média global doit permettre à terme, grâce aux synergies mises en œuvre au niveau des fonctions supports, de recentrer les moyens sur les contenus », expliquait-il au *Monde*, fin 2017.

Alors que Françoise Nyssen souhaitait instaurer une présidence « non exécutive » au-dessus des dirigeants actuels des sociétés d'audiovisuel public, la nomination de M. Riester pourrait favoriser une réforme plus importante, éventuellement avec la mise en place d'une société « holding » dotée de services transversaux dévolus aux finances, aux ressources humaines, et même à la stratégie.

Pour une redevance universelle

Adeptes d'une certaine rigueur budgétaire, Franck Riester a aussi milité pour « différencier » davantage les chaînes publiques de leurs concurrentes privées. Il faut circonscrire la publicité à quelques niches comme les événements sportifs, plaident-ils dans *Le Monde*. Une telle réforme serait beaucoup plus radicale que celle prônée par le récent rapport de la députée macronienne Aurore Bergé, déjà favorable à la suppression des spots de publicité sur Radio France et France 5. Elle ne manquerait pas de ravir TF1 et M6. Dans le même temps, M. Riester est favorable à la réforme de la redevance, qu'il sou-

haite, comme M^{me} Bergé ou M^{me} Nyssen, rendre « universelle », c'est-à-dire payée par tous. Sur ces sujets financiers, l'enjeu réside dans la marge de manœuvre que l'exécutif lui laissera.

Enfin, l'ex-député de droite souhaite, comme Emmanuel Macron ou Françoise Nyssen, retirer au

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) son pouvoir de nomination des dirigeants de l'audiovisuel public. Cette prérogative, confiée au président de la République par Nicolas Sarkozy puis retirée par François Hollande, échoirait aux conseils d'administration des entreprises concernées.

Toutes ces mesures doivent être traduites dans la « grande » loi sur l'audiovisuel annoncée pour 2019. Ce texte aspire aussi à « alléger » les contraintes pesant sur les groupes français – notamment en matière publicitaire –, tout en imposant davantage de règles aux plates-formes comme Netflix, YouTube ou Facebook, grâce à la transposition de la future directive sur les services de médias audiovisuels. Un autre dossier épineux.

Apprécié des sociétés d'auteurs

Autre point d'entente entre M. Riester et M^{me} Nyssen : la lutte contre le « piratage », qualifié de « hold-up du siècle » par l'ex-ministre. L'ancien député a été, sous Nicolas Sarkozy, le rapporteur remarqué de la loi Hadopi (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet). Apprécié des socié-

tés d'auteurs et des maisons de disques – nettement moins par les anti-Hadopi et les organisations de défense des internautes –, M. Riester trouvera sur son bureau plusieurs dossiers liés au droit d'auteur.

D'abord, la loi Hadopi, très décriée : son avenir, notamment

L'ancien député défend depuis plusieurs années la création d'une « BBC à la française »

budgétaire, est incertain, alors que le serpent de mer d'une fusion avec le CSA refait surface. Ensuite, la directive européenne sur le droit d'auteur, adoptée cet été par le Parlement européen, doit être transposée en droit français. Dans un autre domaine, le Syndicat national du jeu vidéo a salué l'arrivée du nouveau ministre, qui avait cosigné en 2013 un amendement refondant le crédit d'impôt au jeu vidéo, accueilli favorablement par l'industrie.

Face aux défis qui l'attendent dans un secteur souvent cruel avec les ministres qui en ont la charge, M. Riester a choisi, mardi, de citer le peintre Nicolas de Staël : « Il faut travailler beaucoup, avec une tonne de passion et cent grammes de patience. » ■

DAMIEN LELOUP
ET ALEXANDRE PIQUARD

Numérique : Mounir Mahjoubi passe de Matignon à Bercy

DE PRIME ABORD, le changement dans l'intitulé du poste de Mounir Mahjoubi aurait pu paraître inquiétant au regard des ambitions d'Emmanuel Macron, chantre de la « start-up nation ». Le secrétaire d'Etat au numérique, jusque-là rattaché au premier ministre, Edouard Philippe, devient désormais « secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics ». Il sera donc rattaché à Bruno Le Maire, chargé de l'économie, et à Gérard Darmanin, chargé des comptes publics. Et exit la référence au numérique.

En dépit de cette disparition, Mounir Mahjoubi assure que son périmètre reste « à 100 % dédié au numérique », dit-il au *Monde*. La remplaçante de Delphine Gény-Stephann, Agnès Pannier-Runacher, nouvelle secrétaire d'Etat auprès de Bruno Le Maire, s'occupera de l'industrie et des pe-

tites et moyennes entreprises. Reste encore à savoir qui s'occupera des télécoms, jusqu'à présent disséminées entre Bercy, le secrétariat d'Etat au numérique, et le ministère de la cohésion des territoires. « Il faut qu'on en discute entre nous », explique Mounir Mahjoubi.

Périmètre « Inchangé »

Principal avantage de ce changement, le secrétaire d'Etat pourra faire appel aux fonctionnaires de la direction générale des entreprises, ou du Trésor. Jusque-là, il n'en avait pas la maîtrise hiérarchique. « J'ai demandé au président de la République et au premier ministre d'être plus proche des administrations avec lesquelles je travaille le plus », déclare-t-il.

Malgré ce rattachement à Bercy, qui sur le papier, lui fait perdre ce rôle de « coordinateur », qu'il avait à Matignon, il assure que

son périmètre reste « inchangé ». Pas question donc d'abandonner des sujets plus sociétaux, comme le « retrait des contenus violents ou haineux en ligne, le RGPD [règlement général sur la protection des données], la protection de la vie privée, l'addiction ou l'inclusion numérique ». Il assure également rester un « interlocuteur » sur les questions liées à la « cybersécurité » face à Beauvau ou au ministère des armées.

Mais pour les mois à venir, Mounir Mahjoubi oriente ses priorités vers la modernisation de l'action publique et la transformation numérique des petites et moyennes entreprises. « Ma capacité d'action sera multipliée », dit-il, s'appuyant à déménager de bureaux pour la troisième fois depuis sa nomination au gouvernement l'an passé. Il quittera bientôt l'avenue de Ségur pour Bercy. ■

SANDRINE CASSINI